



Nous rappelons à la population qu'il est permis de déposer dans les moloks uniquement des sacs taxés!

Afin d'éviter les abus, des contrôles seront effectués régulièrement et des sanctions seront prises à l'égard des auteurs des infractions commises.

D'autre part, les personnes incapables de se déplacer pour raisons médicales pour sortir leurs poubelles, peuvent prendre contact avec l'administration communale.

Le Conseil communal